

CELLULE D'ÉCOUTE

Mise en place dans le cadre des licenciements collectifs, la cellule d'écoute doit permettre aux salariés d'échanger de façon libre et confidentielle sur leur situation actuelle, exprimer leurs difficultés, leurs craintes liées à la perte de l'emploi. Elle leur offre un soutien en dehors du milieu professionnel et personnel.



Fertilisateur de projets

OBJECTIFS

- Malgré les incertitudes de la situation actuelle, aider les salariés à prendre du recul
- Analyser la situation avec objectivité et plus de sérénité
- Identifier et mobiliser leurs ressources
- Renforcer leur confiance en soi et les redynamiser
- Envisager l'avenir et construire des projets

PUBLIC

Tout salarié concerné par une mesure de réorganisation au sein de l'entreprise - tout secteur d'activité confondu.

MÉTHODOLOGIE

- Mise en place d'un numéro vert préservant l'anonymat
- Un accès simplifié pour faciliter la prise de contact
- Une réponse immédiate, des consultants formés à l'écoute
- Un espace confidentiel et discret : aucune information ne sera transmise ni à l'entreprise ni aux collègues de travail
- Neutralité : un positionnement extérieur à l'entreprise, absence de jugement
- Bienveillance : écoute active et empathie
- Volontariat : une prestation au service des salariés qui le souhaitent
- Possibilité d'entretiens individuels avec un consultant au sein du cabinet ADH

FINANCEMENT

Entreprise

CONTACT

Région Grand Est et Paris IDF

ADH
5, route de l'Aviation
54600 VILLERS-LES-NANCY
☎ 03 83 96 29 29
✉ mobilite@adh.fr

Région Rhône Alpes et Sud Est

ADH
17, rue Crépet (4ème étage)
69007 LYON
☎ 04 37 28 19 40
✉ mobilite@adh.fr



Une conception humaine des Ressources Humaines